

# Participation des pêcheurs professionnels à la campagne PELGAS15

29 avril - 2 juin 2015

## Compte rendu des opérations



**Patricia Bergot (CNPMEM)**  
**Erwan Duhamel & Mathieu Doray (IFREMER)**



IFREMER/EMH  
Rue de l'Île d'Yeu, BP21105  
44311 NANTES cedex 3

CNPMEM  
134 avenue de Malakoff  
75116 PARIS

France Filière Pêche  
18-20 rue Edouard Jacques  
75014 PARIS



## Sommaire

I.	Introduction.....	3
II.	Méthodologie .....	4
III.	Rôle des navires professionnels .....	4
IV.	Déroulement de la campagne PELGAS15 .....	5
1.	Contexte .....	5
2.	Les chalutiers.....	6
3.	Structure et répartition des populations.....	10
V.	CONCLUSION .....	12
VI.	Annexes.....	13
1.	Autorisation de pêche scientifique .....	13
2.	Feuille de route.....	15
3.	Tableaux récapitulatifs des pêches professionnelles lors de PELGAS15 .....	16

## **I. Introduction**

Depuis 1987, l'Ifremer réalise des campagnes visant à évaluer les niveaux de biomasses de petits pélagiques, notamment d'anchois, qui peuvent énormément fluctuer d'une année à l'autre, d'où l'importance de réaliser ces campagnes annuellement. Sur la période récente, c'est le N/O La Thalassa qui réalise la campagne océanographique PELGAS (PELagiques GAScogne) en quadrillant le golfe de Gascogne entre fin avril et fin mai. Cette campagne permet de recenser par acquisition acoustique les biomasses de poissons (toutes espèces confondues), qu'il convient ensuite de ventiler par espèce. Cette ventilation s'effectue par le biais de pêches d'identification. Le N/O La Thalassa réalise couramment ce type d'opération, mais se révèle relativement peu performant pour la réalisation de pêche lorsque les bancs sont à proximité de la surface. C'est pourquoi depuis 2007, ce navire est accompagné par des navires de pêche professionnelle, qui réalisent des pêches d'identification complémentaires. Ainsi, vu le caractère scientifique de cette mission, toutes les captures réalisées par les navires de pêche professionnelle sont remises à l'eau afin que les données issues de ces pêches ne puissent pas être remises en question. Par conséquent, les armements participants à cet accompagnement ont été indemnisés suite à l'avis favorable à la demande de financement portée par le CNPMM et l'IFREMER auprès de France Filière Pêche (FFP), réunissant tous les acteurs français de la filière pêche maritime, des producteurs aux distributeurs.

Entre le 3 et le 20 mai, quatre navires professionnels, soit deux paires de chalutiers pélagiques se sont relayés pour accompagner le Navire Océanographique (N/O) Thalassa dans le cadre de la campagne PELGAS. Dans le cas de l'anchois et de la sardine, deux méthodes complémentaires sont appliquées : 1) évaluation de l'abondance des adultes par prospection acoustique et pêche d'identification ; 2) évaluation de la ponte par échantillonnage d'œuf. Les données collectées lors de cette campagne permettront de calculer un indice d'abondance de l'anchois et de la sardine pour le golfe de Gascogne. Il sera ensuite couplé à un deuxième indice (basé sur l'abondance de la ponte) résultant de la campagne BIOMAN réalisé par l'Institut Basque Espagnol AZTI. Lors du groupe de travail du CIEM (WGHANSA) de fin juin, ces deux indices alimenteront le modèle d'évaluation du stock d'anchois et de sardine permettant une estimation des possibilités de pêche pour l'année à venir.

## II. Méthodologie

Le but de ce programme est d'autoriser les navires de pêche professionnelle à accompagner le N/O La Thalassa durant la campagne PELGAS 2015, afin de réaliser des pêches d'identification complémentaires, et ainsi de contribuer de manière directe à déterminer avec plus de précisions l'indice de biomasse d'anchois.

La méthode utilisée pour établir un indice d'abondance au cours des campagnes PELGAS consiste d'une part, à comptabiliser les échos de poissons observés à partir des sondeurs scientifiques du N/O Thalassa (six fréquences mono-faisceau verticales, un sondeur mono faisceau monofréquence horizontal et un sondeur multi-faisceaux vertical) le long de radiales parallèles entre elles et perpendiculaires aux isobathes, constituant un réseau optimisé pour la couverture de l'ensemble du golfe de Gascogne (voir fig. 3). D'autre part, la méthode vise à identifier et à caractériser ces échos par des pêches au chalut. L'indice d'abondance calculé à l'issue de la campagne tient compte à la fois de la quantité de poisson observée par acoustique (énergie acoustique attribuée au poisson), des proportions d'espèces et de leurs tailles dans les captures, et enfin de leur répartition sur l'ensemble de la zone. A noter que la quantité totale de poisson capturée dans le chalut n'est pas prise en compte dans le calcul de l'indice puisqu'elle est liée à l'efficacité de chaque bateau, qui résulte de l'expérience des pêcheurs eux-mêmes mais aussi du type d'engin de pêche, de la durée du trait de chalut et d'autres paramètres encore.

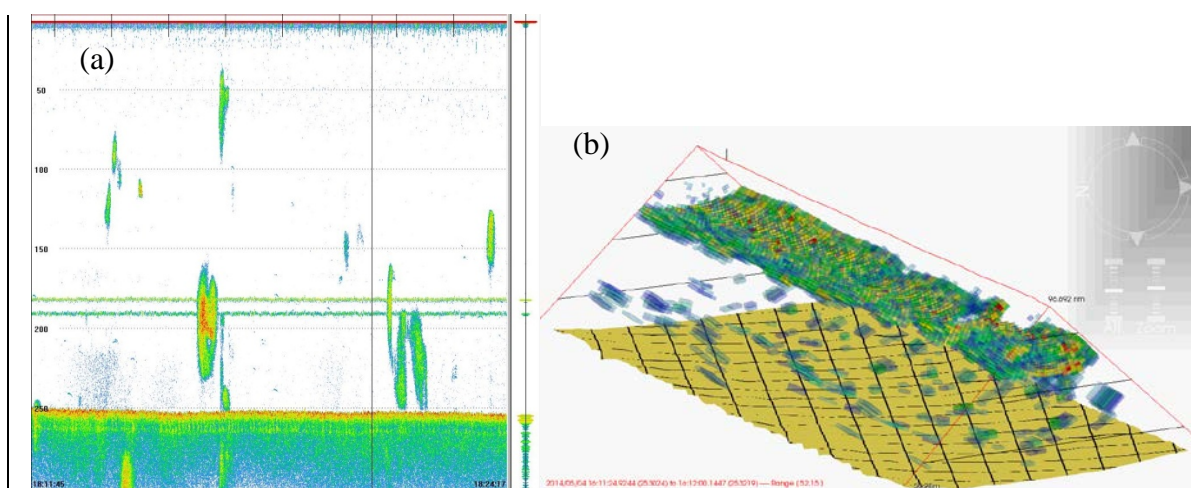


Figure 1 Bancs d'anchois en surface au sondeur latéral (a) et au sondeur multi-faisceaux (b)

## III. Rôle des navires professionnels

Le N/O Thalassa peut être considéré comme un chalutier « pêche arrière » de grande taille, équipé de systèmes de détection acoustiques performants. Cela lui permet d'obtenir des échos d'une précision supérieure aux navires de pêche professionnels dont l'équipement acoustique est moins évolué. De plus, ils ne peuvent pas non plus enregistrer la donnée acoustique indispensable au calcul d'un indice d'abondance. Néanmoins, la Thalassa n'est pas aussi efficace en pêche que les navires professionnels. Ces derniers sont plus facilement manœuvrables et pratiquent la pêche dite « en bœuf », provoquant moins de réaction d'évitement des bancs de poisson proches de la surface. Par ailleurs, les équipages des chalutiers professionnels possèdent une plus grande expérience de cette pêche qu'ils

pratiquent toute l'année. Enfin, la Thalassa ne peut effectuer qu'un nombre limité de pêches pour parvenir à prospecter l'ensemble de la zone sur le temps imparti.

Le rôle des navires accompagnateurs est d'optimiser l'identification des échos détectés à bord du navire scientifique. Les pêches d'identification sont réalisées soit simultanément avec le N/O Thalassa mais à des profondeurs différentes, soit indépendamment du N/O qui poursuit sa prospection le long des radiales. En augmentant le nombre d'opérations de pêche grâce aux professionnels, les données récoltées sont plus complètes et les résultats de cette prospection sont d'une plus grande précision car plus d'échos acoustiques sont identifiés. Elles permettent également de collecter des échantillons de sardine et d'anchois qui sont ensuite transbordés (Figure. 2) pour être analysés dans la journée par les scientifiques du N/O Thalassa (taille, poids, âge). L'ensemble de ces données intégreront le calcul de l'indice d'abondance de l'anchois et de la sardine par acoustique. Cet indice sera intégré au modèle final d'évaluation du stock qui conditionnera les possibilités de pêches pour l'année à venir.

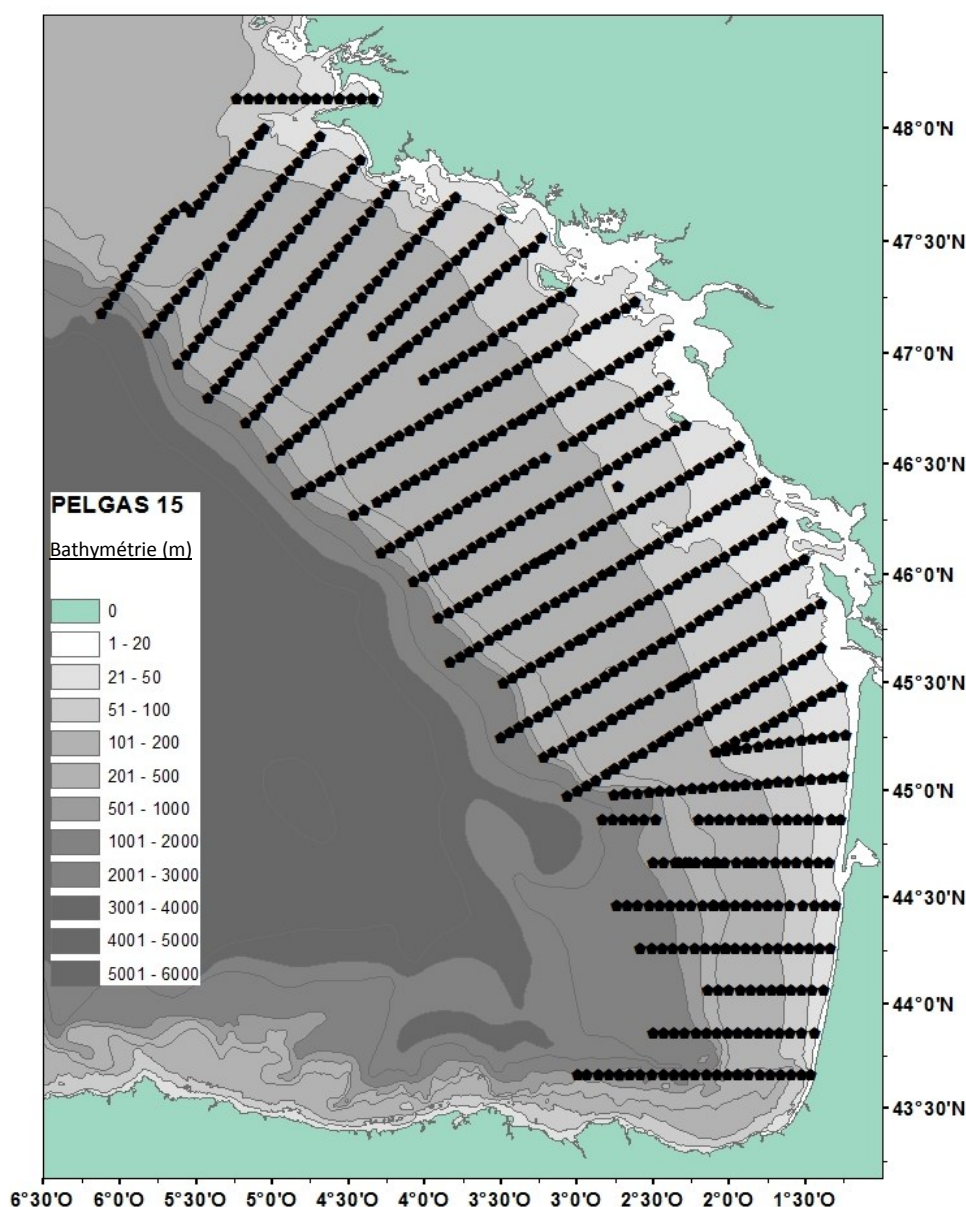


**Figure 2** Transbordement des échantillons d'anchois et de sardine par touline entre le chalutier pélagique Le Maylis Charlie et le N/O Thalassa

## **IV. Déroulement de la campagne PELGAS15**

### **1. Contexte**

La campagne PELGAS15 s'est déroulée du 29 avril au 2 juin 2015. Depuis sa première édition en 2000, elle suit la même stratégie d'échantillonnage en prospectant un réseau de radiales établies (Figure 3). La partie concernant l'évaluation des poissons pélagiques par la Thalassa a débuté au large de Bilbao (Espagne) le 1er mai pour s'achever le samedi 30 mai au matin en baie de Douarnenez. Le 21 mai une escale au port de Lorient a permis de procéder à des changements dans l'équipe scientifique et dans l'équipage de bord du navire océanographique. Durant 18 jours consécutifs, du 3 au 20 mai, deux paires de chalutiers en bœuf se sont relayées du sud au nord, pour couvrir le secteur maritime du golfe de Gascogne compris entre Biscarosse et Belle-Île. (Figure 3).



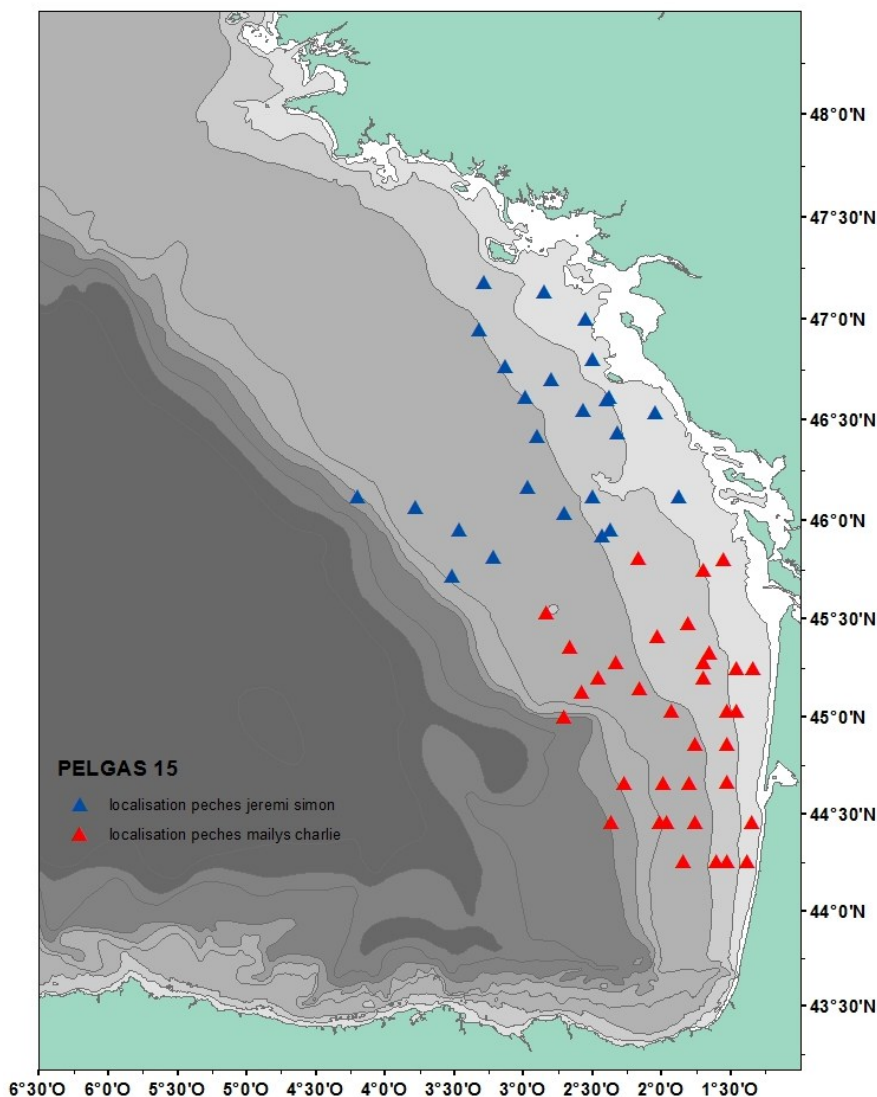
**Figure 3 Réseau de radiales suivies lors des campagnes PELGAS**

Cette année, aucun problème majeur n'a ralenti la mission. Les conditions météorologiques ont permis aux navires de couvrir l'ensemble du réseau de radiales, et le N/O Thalassa a même pu rajouter une radiale en fin de mission. Les données ainsi récoltées seront parfaitement compatibles avec le reste de la couverture, conformément au protocole suivi les autres années.

## 2. Les chalutiers

Le 3 mai 2015 à 00h30 (TU), la première paire de chalutier a appareillé du port de La Turballe avec à son bord l'observatrice Patricia BERGOT. Il s'agissait des navires Maillys Charlie SN 916075 (le bœuf) et Pen Kiriac III SN 663275 (le veau), tous deux armés par M. Stéphane RIO et respectivement commandés pour l'occasion par M. Ludovic CARIS et M. Mathieu VILLENEUVE (cf. Feuille de route en annexe). Cette première paire de chalutiers a rejoint le N/O Thalassa le 4 mai 2015 à l'aube au milieu de la radiale n°5. La paire a travaillé conjointement avec les scientifiques jusqu'au 12 mai (inclus), pour atteindre l'île de Ré. En 10 jours, 37 opérations de pêches ont été réalisées entre les radiales 5 et 13 (Figure 4).

La seconde paire de chalutiers pélagiques, originaire de Saint Gilles Croix de Vie, a rejoint la première paire au port de La Rochelle le 12 mai afin de récupérer l'observatrice et son matériel. Il s'agissait des navires le Jeremi Simon *LS 612252*, armé et commandé par M. Jean-François LEROY et le Prométhée *LS 556901*, armé et commandé par M. Jérôme BILLON. Cette seconde paire a rejoint le N/O Thalassa le 13 mai au matin au large de Lacanau, entre le Bassin d'Arcachon et l'estuaire de la Gironde. Elle a achevé son accompagnement le 19 mai (inclus) le long de Belle-Ile. Au total, 26 opérations de pêche ont été réalisées en 8 jours (Figure 4).



**Figure 4** Carte des opérations de pêche effectuées par chaque paire de bateau lors de la campagne **PELGAS 15**

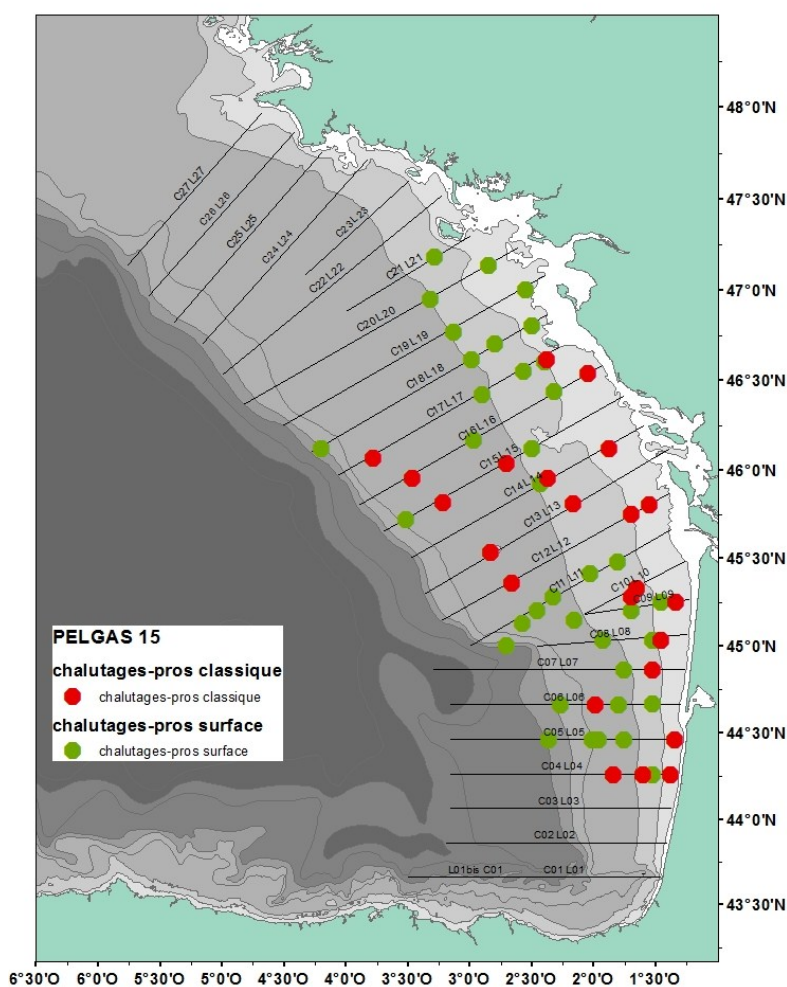
Au total, sur 16 jours effectifs de prospection, les chalutiers professionnels ont effectué 63 opérations de pêche (voir tab. 1). Sur l'ensemble de ces opérations, 38 étaient de type « surface » (chalut se trouvant entre 1m du fond à environ une quarantaine de mètres au dessus des sondes) alors que 25 ont été réalisées à proximité du fond, dénommé « classiques » (Tableau 1 et Figure 5).



**Tableau 1 Synthèse de la participation des pêcheurs professionnels à la campagne PELGAS15**

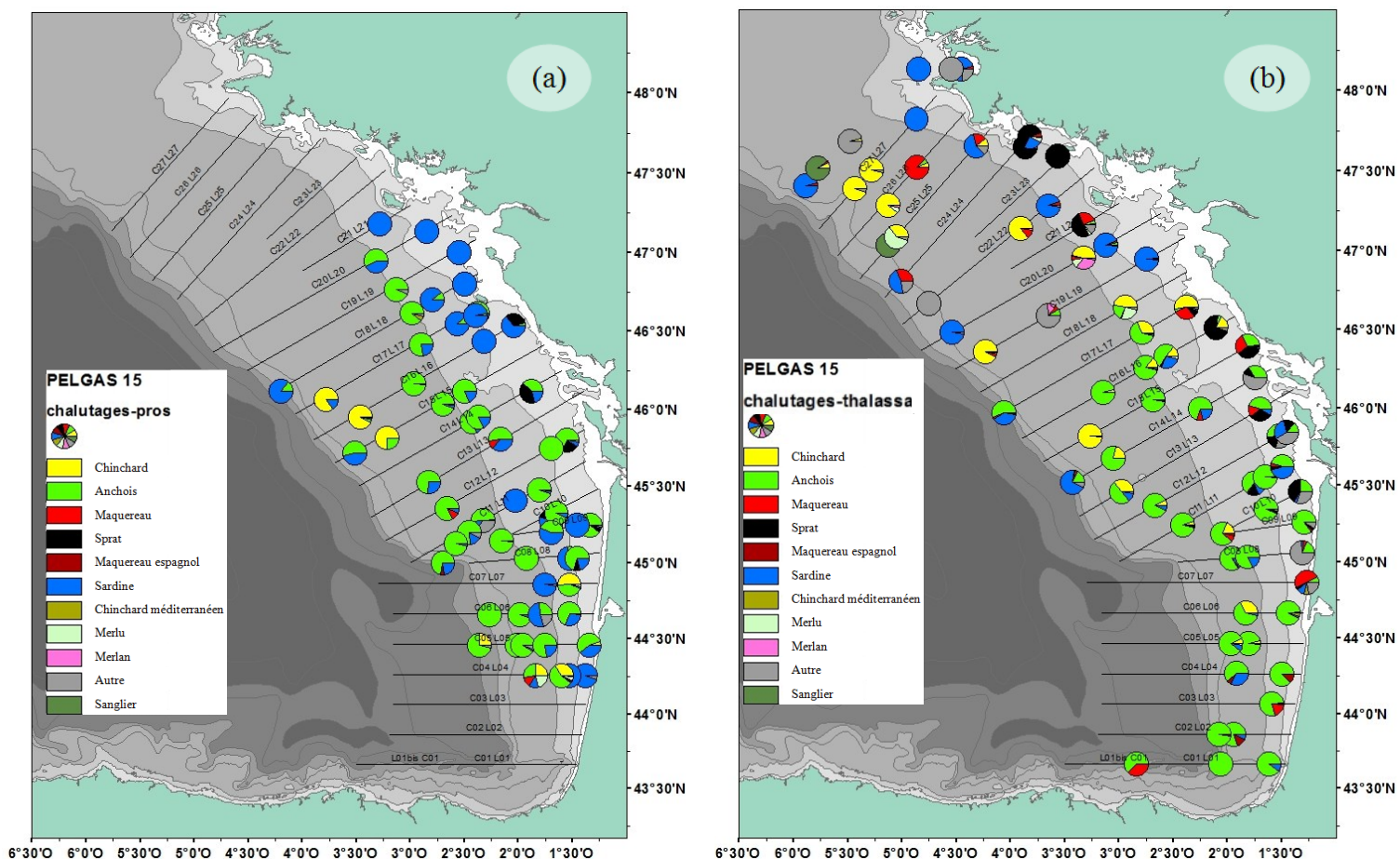
Bateau	Patron (armateur)	Immat.	Port	Jours de mer	Pêche		Echantillons	
					Classique	Surface	Anchois	Sardine
Maïlys Charlie	Ludovic CARIS (Stéphane RIO)	SN 916075	La Turballe	9 (03/05-12/05)	16	21	29	31
Pen Kiriac III	Mathieu VILLENEUVE (Stéphane RIO)	SN 663275						
Jeremi Simon	Jean-François LEROY (armateur)	LS 612252	Saint Gille Croix de Vie	9 (12/05-20/05)	9	17	21	23
Prométhée	Jérôme BILLON (armateur)	LS 556901						
<b>Total</b>				<b>18</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>50</b>	<b>54</b>

Les opérations de pêche réalisées au cours de cette campagne scientifique possédaient un caractère expérimental et non commercial. Aucune capture n'a donc été conservée à bord. D'une manière générale, le rôle des navires professionnels a été de prospecter le plus près possible de la côte et de réaliser la plupart des pêches de surface pour lesquelles ils sont plus efficaces que le N/O Thalassa (pêche arrière). Majoritairement, les professionnels ont réalisé les pêches en surface, tandis que le N/O Thalassa pêchait à proximité du fond, simultanément et à la même position, afin de mieux décrire la distribution verticale des espèces (Figure 5).



**Figure 5** Carte présentant l'ensemble des points de pêche (scientifiques et professionnels), de type « surface » (immersion du chalut jusqu'à 50m de profondeur) et « classique »

Cette collaboration des professionnels de la pêche a permis de collecter 50 échantillons d'anchois et 54 échantillons de sardine. Conservés au frais, ils étaient transférés par touline, soit à la fin de chaque journée, soit en tout début de suivante à bord du N/O Thalassa (Figure 2). Ces échantillons d'environ 5 kg servent d'une part à la mesure de divers paramètres biologiques (taille, poids, maturité sexuelle, taux de graisse et présence de parasite) et d'autre part à l'otolithométrie (établissement de l'âge par comptage de strie de croissance sur les otolithes). Au total, 25 espèces de poissons ont été identifiées et 16 976 poissons ont été mesurés à bord des navires professionnels dont 8 468 anchois et 4 782 sardines. Sur l'ensemble des échantillons, 1607 anchois et 1450 sardines dont 160 anchois et 138 sardines provenant des navires professionnels ont donné lieu à des observations et mesures biologiques et qui caractériseront avec précision l'état de ces stocks. Le prélèvement des paramètres biologiques a été privilégié sur les poissons issus des pêches réalisées par le N/O Thalassa pour des raisons de temps passé entre capture et prélèvement. En effet, les données sur le poids individuel et la maturité sont des informations qui se dégradent très rapidement. Néanmoins, les prélèvements ont largement permis d'assurer la représentativité pour les deux espèces étudiées. L'ensemble des données acquises à bord des navires professionnels est totalement agrégé à celles récoltées sur le N/O Thalassa et les résultats feront l'objet d'un « working document » présenté au groupe de travail WGHANSA fin juin 2015.



**Figure 6** Cartes présentant les proportions des espèces capturées par les professionnels (a) et par le N/O Thalassa (b) durant PELGAS15

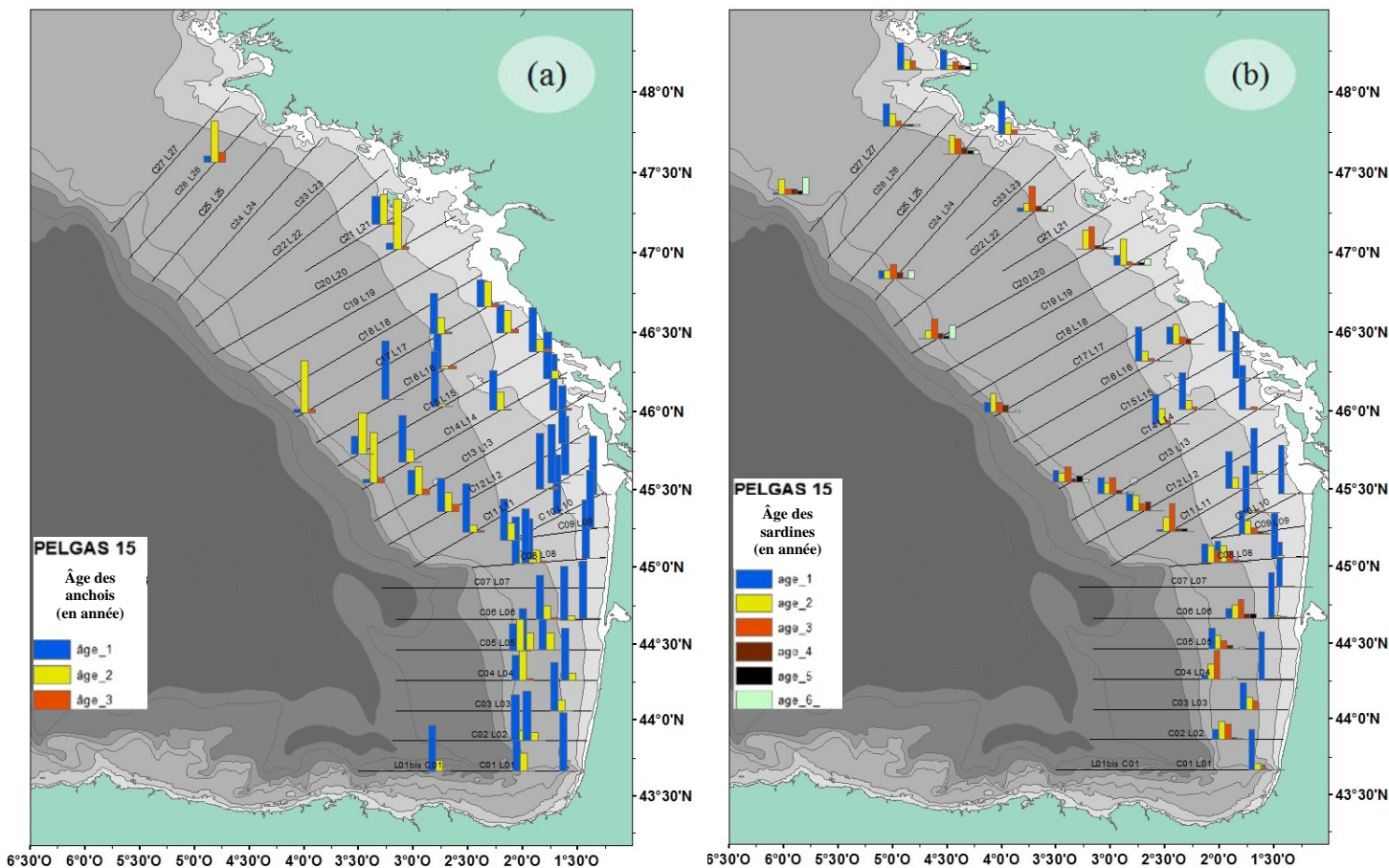


Figure 7 : Âge (en année) de l’anchois (a) et de la sardine (b) dans le Golfe de Gascogne en 2015, à partir des données de pêche des professionnels et du N/O Thalassa.

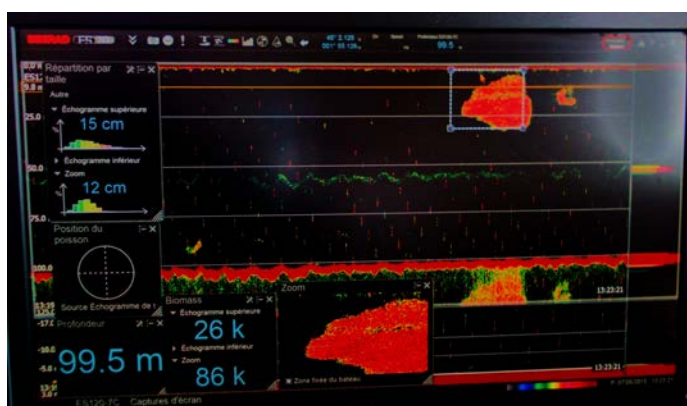
### 3. Structure et répartition des populations

D’une manière générale, et comme chaque année, les pêches effectuées en surface ou au large étaient moins diversifiées que celles réalisées au fond ou à la côte. Concernant les pêches de surface, la plupart d’entre elles ne comptait qu’une ou deux espèces majoritaires, souvent l’anchois et la sardine. D’autres espèces venaient compléter ces captures en faibles proportions comme le poisson lune ou des espèces prédateurs de l’anchois et de la sardine comme les bars (commun et tacheté), l’orphie ou quelques maquereaux (commun et espagnol), moins présents cette année. Concernant les pêches dites « classiques », les captures étaient plus diversifiées, notamment dans les faibles profondeurs (inférieur à 50m). Les sardines et les anchois étaient mélangés avec d’autres espèces pélagiques telles que les chinchards (commun et à queue jaune), les deux espèces de maquereau (le commun étant plutôt au nord et le maquereau espagnol plutôt au sud) ou encore le sprat à proximité de la côte. Des merlus ont également été capturés dans la partie nord de la zone prospectée, plus au large et principalement au fond.

Cette année a été une année exceptionnelle en terme de quantité de poisson présente sur l'ensemble du golfe de Gascogne. L'indice d'abondance PELGAS a estimé une biomasse d'anchois de 376 000 tonnes, contre 108 000 tonnes en 2014. Ces données seront couplées avec l'indice d'abondance basque AZTI pour donner une évaluation définitive de la biomasse pour 2015.

La sardine et l'anchois ont été observés sur l'ensemble de la colonne d'eau, dont une forte proportion en surface, en particulier pour la sardine. Le travail d'échantillonnage a bien souvent été indispensable pour différencier les deux espèces. Par rapport aux autres années, il n'y a pas eu de changement notable au niveau des paramètres environnementaux (température, salinité,...). Et pourtant depuis 2007, il n'a jamais été observé autant de poissons. Au près de la côte, des petits anchois allant jusqu'au moule 400 ont été observés, ce qui également exceptionnel. D'après les premiers chiffres 54% des anchois présents dans cette biomasse n'étaient pas encore arrivés au stade de la maturité lors de la campagne. Cela a pu évoluer depuis. En ce qui concerne les sardines, il y a eu un bon recrutement cette année. La plupart étaient de petite et moyenne taille, et il y avait peu d'individus âgés (> 4 ans).

Par ailleurs, peu de prédateurs supérieurs ont été observés. Les oiseaux et mammifères marins étaient très peu présents.



**Figure 8 : Détections sur sondeur du navire professionnel**

Cette année, les plus gros spécimens d'anchois ont été principalement capturés dans la partie nord du Golfe de Gascogne, de façon peu dense en surface sur le plateau et en détections un peu plus fortes le long du talus. Les anchois, avec les sardines, constituaient la majorité des captures entre les radiales 1 et 16. Globalement les anchois sont très représentés le long des côtes aquitaines jusqu'à des profondeurs de 150 m, au niveau de l'estuaire de la Gironde et de l'île d'Oléron sur des fonds moins importants aux alentours de 50 m et au niveau du plateau de Rochebonne, au large des côtes vendéennes (Figure 6.a et 6.b). Quelques captures d'anchois ont été aussi réalisées au niveau de l'estuaire de la Loire, mais en plus faible quantité. Concernant la taille des anchois, classiquement les plus gros individus sont distribués plus au large alors que les petits individus sont retrouvés à proximité de la côte et notamment dans le panache de la Gironde.

Les sardines quant à elles ont été retrouvées sur une plus grande partie de la zone étudiée. Elles ont été identifiées de Capbreton jusqu'en baie d'Audierne, à la fois proche de la côte et au large sur les accores. A proximité de la côte landaise, au niveau du plateau de Rochebonne et dans les eaux bretonnes, la sardine représente une part importante des captures. Pour ce qui est de la taille, classiquement les plus grosses d'entre elles ont été capturées au large alors que les petites étaient plus à la côte, en particulier au niveau de l'estuaire de la Gironde.



## V. CONCLUSION



Cette année encore, la campagne PELGAS aura été réalisée dans d'excellentes conditions grâce à une étroite collaboration entre les scientifiques et des professionnels de la pêche impliqués. Cette coopération a permis de couvrir la totalité du plateau du golfe de Gascogne et ainsi d'obtenir un échantillonnage représentatif de la distribution et de l'abondance des espèces de poissons pélagiques. Cette mission a de nouveau montré l'intérêt d'une collaboration entre professionnels de la mer et scientifique tant sur la quantité et la qualité des données récoltées que sur la complémentarité des connaissances et expériences des pêcheurs professionnels. De plus, la présence de l'observatrice à bord des navires de pêche et les échanges permanents entre professionnels et scientifiques par VHF permettent de renforcer des liens entre le monde de la pêche professionnelle et celui de la recherche halieutique au bénéfice d'une meilleure compréhension des deux parties. Il est également important de noter que l'installation du matériel scientifique et la réalisation du protocole d'échantillonnage à bord des chalutiers ont été facilitées par l'implication des équipages des navires professionnels. Les résultats de cette campagne conjointe interviendront dans la définition des TACs de pêche pour l'année à venir, particulièrement pour l'anchois. Cette initiative entreprise depuis 2007, reste unique en Europe et l'implication des professionnels de la pêche dans cette démarche montre leur vif intérêt pour l'étude et la conservation de la ressource en poissons pélagiques. Il sera donc recherché des financements pour conduire cette opération en 2016.

Nous tenons à remercier France Filière Pêche qui a pu rendre cet accompagnement possible par son soutien financier ainsi que la DPMA et les DDTM Finistère, Loire-Atlantique et Vendée pour leur accompagnement sur le volet réglementaire de l'opération.

## VI. Annexes

### 1. Autorisation de pêche scientifique

 		Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  <b>Autorisation européenne de pêche à des fins scientifiques visant à l'évaluation des stocks d'espèces pélagiques en Golfe de Gascogne (mission PELGAS12)</b>	2015/916075/PELGAS/0001
<b>Références Réglementaires</b>	*Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; *Arrêté du 28 décembre 2012 encadrant les différentes opérations de pêche aux fins scientifiques définies par la réglementation européenne ou nationale et applicables aux navires français immatriculés dans l'Union européenne ; *Protocole scientifique de la mission PELGAS12 visant à suivre la répartition et l'abondance des espèces pélagiques exploitées dans le golfe de Gascogne au travers de campagnes acoustiques à bord de navires de pêche pêchant en boeufs aux chaluts pélagiques.		
Nom du navire autorisé	MAILYS CHARLIE		OP ou comité des pêches concerné : PMA
Immatriculation du navire autorisé	SN Quartier	916075 N° immatriculation	
Nom de l'armement	PECHE ATLANTIQUES SAS		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 20.7 (en mètres)	Puissance : 294.0 (en kW)	Jauge : 117.6 (en UMS)
<b>Pour la période du : 04/05/2015 au 12/05/2015</b>			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche en boeufs aux chaluts pélagiques. Toutes espèces pélagiques Golfe de Gascogne (zone CIEM VIII)		Evaluation de stocks au moyen de campagnes acoustiques sans débarquement et commercialisation d'espèces pélagiques.	
Date de délivrance : 30/04/2015			

 		Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  <b>Autorisation européenne de pêche à des fins scientifiques visant à l'évaluation des stocks d'espèces pélagiques en Golfe de Gascogne (mission PELGAS12)</b>	2015/663275/PELGAS/0002
<b>Références Réglementaires</b>	*Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; *Arrêté du 28 décembre 2012 encadrant les différentes opérations de pêche aux fins scientifiques définies par la réglementation européenne ou nationale et applicables aux navires français immatriculés dans l'Union européenne ; *Protocole scientifique de la mission PELGAS12 visant à suivre la répartition et l'abondance des espèces pélagiques exploitées dans le golfe de Gascogne au travers de campagnes acoustiques à bord de navires de pêche pêchant en boeufs aux chaluts pélagiques.		
Nom du navire autorisé	PEN KIRIAC 3		OP ou comité des pêches concerné : PMA
Immatriculation du navire autorisé	SN Quartier	663275 N° immatriculation	
Nom de l'armement	PECHE ATLANTIQUES SAS		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 19.48 (en mètres)	Puissance : 442.0 (en kW)	Jauge : 82.45 (en UMS)
<b>Pour la période du : 04/05/2015 au 12/05/2015</b>			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche en boeufs aux chaluts pélagiques. Toutes espèces pélagiques Golfe de Gascogne (zone CIEM VIII)		Evaluation de stocks au moyen de campagnes acoustiques sans débarquement et commercialisation d'espèces pélagiques.	
Date de délivrance : 30/04/2015			

		Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  <b>Autorisation européenne de pêche à des fins scientifiques visant à l'évaluation des stocks d'espèces pélagiques en Golfe de Gascogne (mission PELGAS12)</b>	2015/612252/PELGAS/0003
---	---	---	-------------------------

<b>Références Réglementaires</b>	*Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; *Arrêté du 28 décembre 2012 encadrant les différentes opérations de pêche aux fins scientifiques définies par la réglementation européenne ou nationale et applicables aux navires français immatriculés dans l'Union européenne ; *Protocole scientifique de la mission PELGAS12 visant à suivre la répartition et l'abondance des espèces pélagiques exploitées dans le golfe de Gascogne au travers de campagnes acoustiques à bord de navires de pêche pêchant en boeufs aux chaluts pélagiques.		
<b>Nom du navire autorisé</b>	JEREMI-SIMON	OP ou comité des pêches concerné : OP VENDEE	
<b>Immatriculation du navire autorisé</b>	LS 612252 Quartier N° immatriculation		
<b>Nom de l'armement</b>	LEROY JEAN FRANCOIS		
<b>Caractéristiques techniques du navire</b>	Longueur hors tout : 20.6 (en mètres)	Puissance : 368.0 (en kW)	Jauge : 103.09 (en UMS)
<b>Pour la période du : 12/05/2015 au 20/05/2015</b>			
Condition de l'autorisation			
<b>Activité(s) réglementée(s)</b>		<b>Condition(s) spéciale(s)</b>	
Pêche en boeufs aux chaluts pélagiques. Toutes espèces pélagiques Golfe de Gascogne (zone CIEM VIII)		Evaluation de stocks au moyen de campagnes acoustiques sans débarquement et commercialisation d'espèces pélagiques.	
Date de délivrance : 30/04/2015			

		Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  <b>Autorisation européenne de pêche à des fins scientifiques visant à l'évaluation des stocks d'espèces pélagiques en Golfe de Gascogne (mission PELGAS12)</b>	2015/556901/PELGAS/0004
---	---	---	-------------------------

<b>Références Réglementaires</b>	*Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; *Arrêté du 28 décembre 2012 encadrant les différentes opérations de pêche aux fins scientifiques définies par la réglementation européenne ou nationale et applicables aux navires français immatriculés dans l'Union européenne ; *Protocole scientifique de la mission PELGAS12 visant à suivre la répartition et l'abondance des espèces pélagiques exploitées dans le golfe de Gascogne au travers de campagnes acoustiques à bord de navires de pêche pêchant en boeufs aux chaluts pélagiques.		
<b>Nom du navire autorisé</b>	PROMETHEE	OP ou comité des pêches concerné : OP VENDEE	
<b>Immatriculation du navire autorisé</b>	LS 556901 Quartier N° immatriculation		
<b>Nom de l'armement</b>	BILLON JEROME GASTON		
<b>Caractéristiques techniques du navire</b>	Longueur hors tout : 20.6 (en mètres)	Puissance : 323.0 (en kW)	Jauge : 103.09 (en UMS)
<b>Pour la période du : 12/05/2015 au 20/05/2015</b>			
Condition de l'autorisation			
<b>Activité(s) réglementée(s)</b>		<b>Condition(s) spéciale(s)</b>	
Pêche en boeufs aux chaluts pélagiques. Toutes espèces pélagiques Golfe de Gascogne (zone CIEM VIII)		Evaluation de stocks au moyen de campagnes acoustiques sans débarquement et commercialisation d'espèces pélagiques.	
Date de délivrance : 30/04/2015			

## 2. Feuille de route

Date	Nombre d'OP	Opérations
Dimanche 03/05	0	Arrivée de l'observatrice (Patricia BERGOT, CNPMEM) au port de La Turballe, embarquement du matériel à bord du Mailys Charlie et départ de la première paire de chalutier à 00h30 (TU) en direction du N/O Thalassa dans le sud du golfe de Gascogne .
Lundi 04/05	7	Arrivée à 04h00 (TU) au point de rendez-vous et première prise de contact avec le N/O Thalassa. Première opération de pêche à 06h00 (TU).
Mardi 05/05	4	Prospection et pêches concertées entre les pêcheurs professionnels et l'équipe scientifique du N/O Thalassa.
Mercredi 06/05	5	Idem
Jeudi 07/05	4	Idem
Vendredi 08/05	6	Idem
Samedi 09/05	2	Réunion à bord du N/O Thalassa avec les deux patrons pêcheurs, l'observateur et l'équipe scientifique.
Dimanche 10/05	4	Prospection et pêches concertées entre les pêcheurs professionnels et l'équipe scientifique du N/O Thalassa.
Lundi 11/05	4	Idem
Mardi 12/05	1	Dernière opération de pêche à 07h45 (TU) au large de l'île d'Oléron. Fin de l'accompagnement de la première paire de chalutier pélagique. Cap le port de la Pallice à La Rochelle pour un accostage à 15h00 (TU). Embarquement du matériel et de l'observatrice à bord du Jeremi Simon.
Mercredi 13/05	5	Premier contact avec le N/O Thalassa à 05h00 TU et première opération de pêche à 05h30 (TU).
Jeudi 14/05	2	Deux opérations de pêche dans la matinée, puis mise en cap à 09:00 (TU) en raison de mauvais temps.
Vendredi 15/05	3	Prospection et pêches concertées entre les pêcheurs professionnels et l'équipe scientifique du N/O Thalassa.
Samedi 16/05	3	Idem
Dimanche 17/05	5	Idem
Lundi 18/05	5	Arrivée à 00:00 (TU) au port de St Gilles Croix de Vie pour la réparation du treuil. Retour en mer à 01:00 (TU) pour rejoindre le point de rendez-vous du matin défini avec le N/O Thalassa.
Mardi 19/05	3	Retour sur zone de pêche avec le N/O Thalassa. Première opération de pêche à 06:20 (TU). Fin des opérations à 20:00 (TU), et fin de l'accompagnement du N/O Thalassa. Cap en direction du port de St-Gilles.
Mercredi 20/05	0	Arrivée au port de St-Gilles-Croix-de-Vie à 09:00 (TU). Débarquement de l'observatrice et de son matériel. Fin des embarquements pour l'observatrice.



### 3. Tableaux récapitulatifs des pêches professionnelles lors de PELGAS15

Le Maillys Charlie / Le Pen Kiriac III																
Station	DATE	STRATE	Lat,fil,	Long,fil,	Lat,vir,	Long,vir,	Poids tot, (Kg)	Anchois		Sardine		Maquereau (%)	Chinchard (%)	Sprat (%)	Merlu (%)	AUTRES (%)
								%	Moule	%	Moule					
T5001	04/05/15	Classique	44.26	1.43	44.26	1.38	300	0	/	94	29	1	0	0	0	5
T5002	04/05/15	Surface	44.26	1.48	44.26	1.53	3000	0	/	99	45	0	0	0	0	1
T5003	04/05/15	Classique	44.26	1.65	44.26	1.60	400	54	114	0	/	3	36	0	6	1
T5004	04/05/15	Classique	44.26	1.80	44.26	1.84	300	28	85	13	25	13	25	0	21	0
T5005	04/05/15	Classique	44.26	2.0	44.26	2.08	/	0	/	0	/	0	0	0	0	0
T5006	04/05/15	Surface	44.46	2.0	44.46	2.00	100	95	53	5	23	0	0	0	0	0
T5007	04/05/15	Surface	44.46	2.03	44.46	2.36	400	72	44	0	/	0	25	0	0	3
T5008	05/05/15	Surface	44.66	2.26	44.66	2.26	100	99	56	1	/	0	0	0	0	0
T5009	05/05/15	Surface	44.46	1.90	44.46	1.96	100	91	58	2	20	0	0	0	0	7
T5010	05/05/15	Surface	44.46	1.68	44.46	1.76	500	78	73	22	30	0	0	0	0	0
T5011	05/05/15	Classique	44.46	1.33	44.46	1.35	900	55	146	38	32	1	5	0	0	1
T5012	06/05/15	Classique	44.66	1.90	44.66	1.99	100	94	56	5	23	1	0	0	0	0
T5013	06/05/15	Surface	44.66	1.85	44.66	1.80	30	27	46	53	24	0	0	0	0	20
T5014	06/05/15	Surface	44.66	1.58	44.66	1.53	1500	69	107	30	107	0	0	0	0	1
T5015	06/05/15	Surface	44.86	1.81	44.86	1.76	500	0	/	98	25	0	0	0	0	2
T5016	06/05/15	Classique	44.86	1.60	44.86	1.53	400	43	151	3	42	0	51	0	3	0
T5017	07/05/15	Surface	45.03	1.55	45.03	1.53	2000	27	104	73	40	0	0	0	0	0
T5018	07/05/15	Classique	45.03	1.50	45.03	1.46	1000	69	138	20	39	4	0	6	0	1
T5019	07/05/15	Surface	45.03	1.91	45.03	1.93	4000	99	83	1	30	0	0	0	0	0
T5020	07/05/15	Surface	45.00	2.68	45.00	2.70	1000	72	48	22	21	5	0	0	0	1
T5021	08/05/15	Classique	45.28	1.76	45.28	1.70	300	28	127	55	28	0	3	13	0	0
T5022	08/05/15	Surface	45.31	1.68	45.33	1.65	1200	91	146	4	37	0	0	0	0	5
T5023	08/05/15	Classique	45.36	1.55	45.33	1.65	3000	92	260	8	92	0	0	0	0	0
T5024	08/05/15	Classique	45.25	1.33	45.25	1.33	1500	89	187	3	33	0	0	5	0	2
T5025	08/05/15	Surface	45.25	1.43	45.23	1.46	5000	0	/	100	40	0	0	0	0	0
T5026	08/05/15	Surface	45.21	1.66	45.20	1.70	400	43	123	56	26	0	0	0	0	0
T5027	09/05/15	Surface	45.48	1.83	45.48	1.81	1500	95	110	3	34	0	0	0	0	2
T5028	09/05/15	Surface	45.28	2.26	45.28	2.33	80	50	69	13	18	0	0	0	0	36
T5029	10/05/15	Classique	45.81	1.50	45.80	1.55	1000	68	251	7	/	0	0	23	0	2
T5030	10/05/15	Classique	45.71	1.75	45.75	1.70	6000	100	112	0	/	0	0	0	0	0

Station	DATE	STRATE	Lat.fil.	Long.fil.	Lat.vir.	Long.vir.	Poids tot, (Kg)	Anchois		Sardine		Maquereau (%)	Chinchard (%)	Sprat (%)	Merlu (%)	AUTRES (%)
								%	Moule	%	Moule					
T5031	10/05/15	Surface	45.23	2.41	45.20	2.46	100	77	71	16	20	0	0	0	0	7
T5032	10/05/15	Surface	45.13	2.63	45.13	2.58	1000	96	51	4	24	0	0	0	0	0
T5033	11/05/15	Classique	45.35	2.70	45.36	2.66	3000	82	60	6	21	11	0	0	0	0
T5034	11/05/15	Surface	45.18	2.13	45.15	2.16	300	98	40	0	/	0	0	0	0	2
T5035	11/05/15	Surface	45.43	2.03	45.41	2.03	2000	0	/	100	20	0	0	0	0	0
T5036	11/05/15	Classique	45.50	2.81	45.48	2.86	3000	73	65	26	54	0	1	0	0	0
T5037	12/05/15	Classique	45.80	2.11	45.78	2.15	300	53	63	35	24	11	0	0	0	1
<b>Le Jeremi Simon / Le Prométhée</b>																
T5038	13/05/15	Surface	45.917	2.45	45.917	2.433	1500	81	74	19	30	0	0	0	0	0
T5039	13/05/15	Classique	45.933	2.40	45.95	2.367	2500	83	78	17	63	0	0	0	0	0
T5040	13/05/15	Classique	46.133	1.85	46.117	1.883	4000	38	92	21	51	0	0	41	0	0
T5041	13/05/15	Classique	46.267	2.117	46.25	2.167	/	0	/	0	/	0	0	0	0	0
T5042	13/05/15	Surface	46.117	2.5	46.117	2.533	400	81	87	19	34	0	0	0	0	0
T5043	14/05/15	Classique	46.517	2.067	46.517	2.10	1000	3	76	65	71	0	0	32	0	0
T5044	14/05/15	Surface	46.4	2.383	46.433	2.30	2000	0	/	100	28	0	0	0	0	0
T5045	15/05/15	Classique	46.05	2.667	46.033	2.70	1000	93	114	4	46	1	1	1	0	0
T5046	15/05/15	Classique	45.833	3.167	45.817	3.217	2000	25	107	0	/	0	75	0	0	0
T5047	15/05/15	Surface	45.733	3.467	45.717	3.517	2000	53	38	46	22	0	0	0	0	1
T5048	15/05/15	Surface	46.183	2.917	46.167	2.967	300	97	108	1	49	0	1	0	0	1
T5049	16/05/15	Surface	45.983	3.433	45.95	3.467	1000	5	56	2	30	0	92	0	1	0
T5050	16/05/15	Classique	46.05	3.817	46.067	3.783	800	0	/	14	45	0	84	0	1	0
T5051	16/05/15	Classique	46.01	4.25	46.117	4.2	800	15	37	85	22	0	0	0	0	0
T5052	17/05/15	Surface	46.4	2.95	46.417	2.9	400	77	30	22	18	0	1	0	0	0
T5053	17/05/15	Surface	46.517	2.667	46.55	2.567	900	10	34	90	23	0	0	0	0	0
T5054	17/05/15	Surface	46.6	2.45	46.617	2.383	800	53	45	44	28	0	2	0	0	0
T5055	17/05/15	Classique	46.617	2.383	46.60	2.40	2500	2	40	97	41	0	0	0	0	0
T5056	17/05/15	Surface	46.6	3.017	46.617	2.983	300	88	34	1	20	0	7	0	0	4
T5057	18/05/15	Surface	46.683	2.833	46.7	2.8	1000	11	50	88	22	0	0	0	0	1
T5058	18/05/15	Surface	46.8	2.533	46.8	2.5	5000	0	/	100	34	0	0	0	0	0
T5059	18/05/15	Surface	47.017	2.533	47.0	2.55	5000	0	/	100	50	0	0	0	0	0
T5060	18/05/15	Surface	46.75	3.183	46.767	3.133	200	93	37	0	/	0	0	0	0	7
T5061	18/05/15	Surface	47.133	2.833	47.133	2.833	4000	0	/	100	36	0	0	0	0	0
T5062	19/05/15	Surface	46.933	3.383	46.95	3.317	200	58	26	42	16	0	0	0	0	0
T5063	19/05/15	Surface	47.167	3.367	47.183	3.283	2000	0	/	100	17	0	0	0	0	0

